

<https://enseignants.se-unsa.org/Sport-scolaire-l-AEFE-cree-des-ligues-hors-de-France>



# Sport scolaire : l'AEFE créé des ligues hors de France

- Je suis... - Prof d'EPS - Sport scolaire -

Date de mise en ligne : vendredi 15 mars 2019

---

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

---

Dans un enjeu d'implantation et de développement du sport scolaire dans les établissements français à l'étranger, l'AEFE avait signé en juin 2017 une convention avec l'UNSS et en mai 2018 une convention avec l'Usep.

La convention avec l'UNSS prévoyait la création de ligues sportives scolaires.

Un groupe de travail s'est donc tenu à l'AEFE le 12 mars dernier, en présence du SE-Unsa, pour échanger sur cette mise en place mais également sur celles de sections sportives scolaires et du label Génération 2024.

### **Mise en place et fonctionnement de ligues sportives scolaires**

Par une note AEFE du 21 décembre 2018 (voir pièce jointe), l'UNSS s'implante dans les établissements français à l'étranger à travers la création de ligues sportives scolaires AEFE-UNSS.

Les enjeux :

- structurer le sport scolaire là où il est déjà implanté en assurant un meilleur pilotage par l'Education nationale (valeurs, cahier des charges des événements, formation de jeunes officiels, ...)
- proposer un modèle d'organisation commun sécurisant et fonctionnel
- permettre l'implantation du sport scolaire dans les pays et/ou établissements où les élèves n'en bénéficient pas encore

Le SE-Unsa a questionné sur l'absence d'entité juridique de la structure Ligue.

L'AEFE a répondu que les lois des différents pays concernés ne permettaient pas toujours de proposer un cadre type loi 1901. Seule la solution d'absence d'entité juridique permettait donc l'existence des ligues à travers le réseau AEFE.

Le SE-Unsa a regretté l'absence des élèves et des parents dans l'instance décisionnelle qu'est le comité de pilotage tout comme dans l'instance de mise en oeuvre qu'est la commission Sport scolaire.

L'AEFE a dit partager la préoccupation du SE-Unsa mais a répondu, qu'à ce stade, elle souhaitait y voir plus clair dans la mise en oeuvre avant d'impliquer tous les acteurs.

Le SE-Unsa a questionné sur le choix de la fourchette plutôt large de 1 à 5 Euros pour le tarif licence.

L'AEFE a répondu que selon les pays, le comité de pilotage devrait s'adapter aux pratiques culturelles et sociales. Le SE-Unsa a regretté tout de même que des critères ne soient pas listés pour que le comité de pilotage puisse s'appuyer sur des raisons clairement établies pour décider du tarif.

Le SE-Unsa soutient cette démarche et partage les enjeux visés. Le sport scolaire est aujourd'hui international et porté par l'ISF (Fédération internationale de sport scolaire), il permet en cela des rencontres de jeunes de tous horizons et contribue ainsi aux enjeux d'ouverture et de respect essentiels à un monde de tolérance et de paix. Il était donc important que les établissements français à l'étranger puissent bénéficier de la structure UNSS afin d'entrer dans un réseau où les rencontres seront plus accessibles et plus nombreuses.

Si le SE-Unsa entend la souplesse d'organisation et de décision qui est laissée à travers ce texte de lancement du dispositif, il sera tout de même vigilant sur les ajustements du cadre à effectuer pour tous les acteurs au fur et à mesure de la mise en oeuvre.

### **Création de sections sportives scolaires (SSS)**

L'ouverture de section sportive scolaire va être proposée aux établissements français à l'étranger.

Une note précisera la procédure à suivre pour demander une ouverture de SSS, le calendrier (adapté selon la zone du pays) et le modèle de dossier à compléter.

## Sport scolaire : l'AEFE créé des ligues hors de France

---

Le dossier de candidature sera intégré à la note de service relative aux procédures de demandes d'ouverture de centres d'examen, sections, séries STMG/STI2D, spécialités, options... pour les établissements d'enseignement français du réseau homologué à l'étranger.

Si le SE-Unsa est favorable, dans l'esprit et le cadre horaire fixé, à l'ouverture de la section sportive scolaire aux élèves de CM1 et CM2, il a noté l'incitation préconisée auprès de ces élèves pour une prise de licence UNSS et a alerté sur le fait que ce public est habituellement et logiquement licencié par l'Usep. Le SE-Unsa a donc demandé à ce que ce point soit clarifié avec la fédération du sport scolaire du 1er degré.

L'AEFE a dit partager cette préoccupation et a répondu qu'une prise de licence Usep n'empêchera pas la participation de l'élève à la section.

Le SE-Unsa a également demandé que deux expressions soient modifiées dans le dossier de candidature :

- « cours de rattrapage », désuet et dévalorisant pour les élèves, à remplacer par « accompagnement personnalisé » ou « aide personnalisée »
- « cadre de vie », inapproprié et ambigu, à remplacer par « Aménagement du temps scolaire de l'élève »

L'AEFE a validé les deux propositions et les a intégrées au texte.

### Labellisation Génération 2024

Dans le cadre de la mise en place d'une EPS à la française et dans la continuité des actions engagées par la mise en place des Ligues AEFE/UNSS, la création des SSS et le programme « Horizon 2024-2028 », l'AEFE a enfin proposé que les établissements français à l'étranger puissent bénéficier de la labellisation « Génération 2024 ».

L'enjeu est de valoriser et reconnaître les établissements du réseau qui consacreront une place importante à l'action sportive, au sens large du terme, dans leur pilotage d'établissement.

Le SE-Unsa a adhéré à la logique et à l'enjeu de cette proposition.

Pour toute question : [eps@se-unsas.org](mailto:eps@se-unsas.org)